



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2017

n°08 - 2017

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, sous la présidence de **M. André DENOT**, conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, **MERCREDI 05 AVRIL 2017 à 14 heures**, salle du Pôle Hippique de SAINT-LO, sur convocation du 20 mars 2017.

Selon l'article 10 des statuts, le quorum est atteint lorsque le nombre de membres présents s'élève à 5. Le quorum est atteint avec **7 membres titulaires et 1 membre suppléant** ayant voix délibérative.

ETAIENT PRÉSENTS :

Conseil Régional de Normandie

Mme Malika CHERRIERE	Titulaire
M. Jacques GAILLARD	Titulaire
M. Pascal MARIE	Titulaire

Conseil départemental de la Manche

M. Jean-Claude BRAUD	Titulaire
M. François BRIERE	Titulaire
M. André DENOT	Titulaire
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Titulaire

Conseil Régional de Normandie

Mme Isabelle VANDENBERGHE	Suppléante
----------------------------------	------------

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Manuel COUSIN	Titulaire
------------------------------	-----------

Vu le code général des collectivités territoriales ;

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'affecter, au budget 2017, le résultat de **352 342,31 €**, en excédent de fonctionnement reporté (R002).

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

